Pôle Métropolitain de l'Artois
Réinventons-nous

COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DE L'ARTOIS

SEANCE DU VENDREDI 6 AVRIL 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 19
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 7
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 3

Membres titulaires présents :

- Bernard Baude
- Jean-François Caron
- Nathalie Delbart
- Olivier Gacquerre
- Nadine Lefebvre
- Pierre Moreau
- Jacques Napiéraj
- Christophe Pilch
- Sylvain Robert
- Thierry Tassez
- Bruno Troni
- Bruno Yard

Membres titulaires représentés par leur suppléant :

- Jean-Marie Alexandre représenté par son suppléant Yvon Lejeune
- Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont
- Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet
- François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart
- Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot
- Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet
- Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak

Membres titulaires ayant donné procuration :

- néant

Membres titulaires absents :

- Michel Dagbert
- Laurent Duporge
- André Kuchcinski

Le Comité syndical a choisi pour secrétaire de séance **Monsieur Olivier Gacquerre**.

A la demande du Président, Monsieur Olivier Gacquerre procède à l'appel des délégués.

Monsieur Olivier Gacquerre constate que 19 délégués sont présents ou suppléés, que le quorum de 12 est atteint et que le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

INTRODUCTION

Monsieur Pierre Moreau souhaite la bienvenue à chacun et les remercie de leur présence pour ce 11ème comité syndical du PMA. Ce Comité syndical se tient 2 ans, presque jour pour jour, après la séance d'installation du syndicat mixte le 25 mars 2016.

Après avoir donné des informations sur l'état de santé de **Monsieur Alain Wacheux**, Monsieur Pierre Moreau procède à la lecture du courrier rédigé par ce-dernier à l'attention des élus du PMA.

Chers collègues,

Après avoir dû annuler une première réunion de notre Comité Syndical, il m'est évidemment décevant et contrariant de devoir vous proposer d'accepter cette fois mes regrets pour mon absence. Cette situation est bien sûr frustrante et ne peut être satisfaisante. En effet, même si je suis de chez moi les dossiers, vous le savez autant que moi, si on pouvait présider une communauté d'agglomération, un pôle métropolitain, une agence d'urbanisme, et l'Épinorpa, en restant chez soi, ça se saurait. La patience de chacun ne sera plus durablement encore sollicitée.

Je suis d'autant plus contrarié de ne pouvoir contribuer de façon plus présente à nos chantiers que la période est sensible en cela qu'il nous faut afficher ambition, orientations, propositions et projets pour un territoire qui veut exister efficacement au sein du Bassin Minier et en Région.

Je crois le concept de métropolisation incontournable. Nous avons peut-être ici avec le Pôle Métropolitain de l'Artois, entre les mains le territoire et l'outil pertinents pour nous y confronter.
Disant cela, je ne présage en rien de l'évolution, ou pas, de nos constructions administratives.
Il se pourrait que le rapprochement avec Arras s'accélère, entendez par là qu'il serait la condition de la bonne échelle d'appréciation dans nos relations avec la Région, pour qui PMA + PMAD constituent déjà LE périmètre de référence.

Dans cette démarche de reconnaissance de ce que nous représentons et proposons, et de validation de projets, il va de soi que notre pôle doit, avec ses agglomérations accompagnées par le Département, être organisé et audible. Nous n'en avons pas (et je n'en ai pas) encore créé toutes les conditions. Nous devons être pour la Région, l'Etat,

l'Europe, un interlocuteur de qualité, force de proposition, constructif,... dans le cadre des plans et contractualisations en cours (ERBM, SRADDET/PRADDET,...).

Des discussions sont en cours avec la Région ou l'Etat, un Délégué a été nommé pour le renouveau du Bassin Minier.

De beaux dossiers ont d'ores et déjà été produits sur notre territoire, donnant sens et contenu à nos discours et engagements en matière de transition industrielle, économique, énergétique, écologique, sociale et même, mesurons-en l'enjeu, sociétale.

Le rapport Subileau et le Contrat Partenarial d'Intérêt National qui a suivi prévoyaient la redynamisation du Bassin Minier autour de centralités plus efficaces assurées par nos villes minières, de façon plus générale, par les villes de nos agglomérations.

Les mesures concrètes tardent à mon sens à se préciser et à laisser entrevoir leur opérationnalité.

En matière de mobilité des personnes, elle doit s'entendre autant en desserte de notre territoire qu'en facilitation des habitants au quotidien. Le chantier structurant du BHNS y est important. Pour optimiser le maillage, la liaison entre Béthune et Lens assurée par le train pourrait se voir complétée par des liaisons efficaces et accessibles en meilleure proximité, entre Auchel, Bruay et Lens par la rocade, et en rendant lisible de Béthune à Lens une liaison entre les 2 BHNS du Béthunois et du Lensois. Ne renonçons pas par ailleurs au schéma de liaison entre Lille et notre bassin vers Hénin, Lens, ou Béthune et Bruay, qui avait fait l'objet de ce Réseau Express Grand Lille plaidé à la Région.

Concernant les marchandises, nous savons l'atout que nous détenons en matière de logistique et donc de développement de l'activité plus largement, au service d'une priorité absolue : l'emploi. Le Canal Seine-Nord Europe permettrait d'en donner toute la dimension.

Les autres aspects majeurs que constituent le logement ou la santé par exemple sont aussi au cœur des enjeux stratégiques de notre pôle, de ses acteurs et de sa population.

Concernant notre Bassin et nos Villes, en participant avec nos agglomérations à l'effort financier nécessaire, nous serons attentifs aux éventuels effets des zones franches, mais l'ANRU 2 n'aura qu'une incidence bien modeste, et les "cœurs de ville" ne viennent même pas donner partout un contenu opérationnel au discours de l'ERBM.

Quand s'empilent une diminution des moyens des organismes de logement pour rénover ou renouveler leur parc, une remise en cause de la desserte TGV de nos agglomérations et peut-être plus largement du maillage et du service ferroviaires, la baisse des moyens et de l'autonomie des collectivités, la suppression des contrats aidés, les mauvais coups portés aux établissements hospitaliers, on se dit quand même que du discours aux moyens... Décourageant je ne sais pas, nous n'ajouterons pas la résignation à la difficulté, mais décevant assurément.

J'avais proposé l'élection d'un Bureau du PMA qui serait venu compléter ma Présidence pour constituer l'exécutif. Elle n'a pas été souhaitée pour le moment, il n'y a donc pour ce Comité Syndical ni Président ni Vice-Président pour présider la séance. Il reviendra donc à Pierre Moreau en tant que doyen de le faire. Merci à lui, et mes excuses de devoir ainsi rappeler à tous sa qualité de doyen d'âge.

Les propositions d'activités, et de budget qui seront proposées me semblent conformes aux intentions et orientations que nous avions voulu donner à notre Pôle. Merci à Benoit Brocq d'avoir su les traduire, porter le projet voire représenter là où il le fallait la structure, avec le niveau de professionnalisme et d'engagement nécessaires.

Je vous souhaite de fructueux et sereins travaux.

Bien amicalement à vous, votre dévoué,
Alain Wacheux.

Monsieur Bruno Troni prend la parole pour souhaiter, au nom des élus PC, un prompt rétablissement au Président du PMA. Il fait néanmoins part de son étonnement quant au fait qu'un rapprochement avec Arras serait à l'œuvre et que des discussions sur la constitution de l'Exécutif du PMA auraient eu lieu sans aboutir, tout ceci sans discussion au sein du Comité syndical. Il regrette également que la situation actuelle de la gouvernance du PMA l'empêche d'avancer à bon rythme et nuise à son image. Il appelle enfin, avant d'envisager des rapprochements avec les territoires voisins, à constituer sans tarder l'Exécutif du PMA et à réactiver l'ensemble de ses instances.

DELIBERATIONS

Délibération n°2018/PMA0054.

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- L'article L.2122-17 du CGCT, applicable aux syndicats mixtes, dispose qu' *« En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, [le président] est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un [vice-président], dans l'ordre des nominations et, à défaut [de vice-président], par un [conseiller délégué] désigné par le [comité syndical] (...) ».*
- Le président du syndicat mixte étant absent ce jour et à défaut de vice-président, il convient de désigner un conseiller délégué pour assurer la présidence de la séance du jour ;

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

Sur PROPOSITION de Monsieur Pierre Moreau, délégué(e) titulaire le plus âgé ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Pierre MOREAU pour assurer la présidence de séance de la réunion du Comité syndical de ce jour.

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture de LENS

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

CONSIDERANT le Procès-verbal de la séance du Comité syndical du 11 septembre 2017,

APRES AVOIR rappelé les décisions prises, sujets abordés et circonstances de ce Comité syndical,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président de séance,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 11 septembre 2017

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture
de LENS

ADOPTION DU PV DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017

CONSIDERANT le Procès-verbal de la séance du Comité syndical du 16 novembre 2017,

APRES AVOIR rappelé les décisions prises, sujets abordés et circonstances de ce Comité syndical,

Sur PROPOSITION de Monsieur le Président de séance,

Messieurs Jean-Pierre Blancart, Jean-François Caron et Sylvain Robert ne prenant pas part au vote,

à l'unanimité

approuve le PV de la séance du Comité syndical du 16 novembre 2017

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture
de LENS

DELIBERATIONS (suite)

Délibération n°2018/PMA0055.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017
AFFECTATION DES RESULTATS

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 19
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 7
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 3

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Olivier Gacquerre, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre représenté par son suppléant Yvon Lejeune, Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Michel Dagbert, Laurent Duporge, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12 qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

APRES en avoir délibéré ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Pierre Moreau, président de séance ;

à l'unanimité

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Président, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	crédits ouverts	Mandats émis
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	331 541.00	77 136.63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	183 707.00	157 607.40
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	354 838.00	262 204.90
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		
	Total des dépenses de gestion courante	*870 086.00*	*496 948.93*
66	CHARGES FINANCIERES		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	*870 086.00*	*496 948.93*
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	227 671.81	
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 496.00	1 274.01
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT		
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*229 167.81*	*1 274.01*
	TOTAL	1 099 253.81	498 222.84
	RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		
D002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1		
	RESULTAT DE CLOTURE (DEFICIT)		

RECETTES

Chap.	Libellé	crédits ouverts	Titres émis
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 707.00	2 137.29
70	PRODUITS DES SERVICES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	875 393.00	845 393.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
	Total des recettes de gestion courante	*878 100.00*	*847 530.29*
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 401.06
	Total des recettes réelles de fonctionnement	*0.00*	*2 401.06*
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT		
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	*878 100.00*	
	TOTAL	878 100.00	849 931.32
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		351 708.48
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1		221 153.81
	RESULTAT DE CLOTURE (EXCEDENT)		572 862.29

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap.	Libellé	crédits ouverts	Mandats émis
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	50 000.00	54 066.24
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	80 000.00	17 479.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 867.81	5 769.11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	Total des dépenses d'équipement	*255 867.81*	*77 314.55*
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
	Total des dépenses financières		
	Total des dépenses réelles d'investissement	*255 867.81*	*77 314.55*
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement		
	TOTAL	255 867.81	77 314.55
	RESULTAT DE L'EXERCICE (DEFICIT)		-68 568.46
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1		-7 472.08
	RESULTAT DE CLOTURE (DEFICIT)		-76 040.54
	RESULTAT GOBAL DE CLOTURE (DEFICIT)		

RECETTES

Chap.	Libellé	crédits ouverts	Titres émis
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	Total des recettes d'equipement		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	7 472.08	7 472.08
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	26 700.00	
	Total des recettes financières	*34 172.08*	*7 472.08*
	Total des recettes réelles d'investissement		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	227 671.81	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 496.00	1 274.01
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	*229 167.81*	*1 274.01*
	TOTAL	263 339.89	8 746.09
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)		
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1		
	RESULTAT DE CLOTURE (EXCEDENT)		
	RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (EXCEDENT)		496 821.75

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d 'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve,

- **ARRETE** les résultats du compte administratif 2017 tels que résumés ci-dessus,

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	76.040,54 €
Excédent reporté en fonctionnement (RF au 002)	420.781,21 €

- **AFFECTE** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en investissement (DI au 001)	76.040,54 €

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture
de LENS

Délibération n°2018/PMA0056.

BUDGET PRIMITIF 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 19
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 7
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 3

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Olivier Gacquerre, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre représenté par son suppléant Yvon Lejeune, Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Michel Dagbert, Laurent Duporge, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Président de séance PROPOSE le projet de budget primitif 2018, tel qu'il figure au document budgétaire annexé ;

Monsieur Bruno Troni demande que le contenu de l'intervention de l'association Unis-Cité auprès du PMA soit détaillé.

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
DECIDE

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2018 tel qu'il figure au document budgétaire annexé,
- **D'ALLOUER** les subventions telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

THEMATIQUE	LIBELLES DE DEPENSES	CHAP	BP 2017	REALISE 2017	proposition BP 2018
AUTOFINANCEMENT	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	023	227 671.81		168 132.90
CHAINE DES PARCS	UNIS-CITE 2017 (accompagnement services civiques)	65	36 968.00	16 114.00	
	COMMUNICATION/ORGANISATION FETE CHAINE DES PARCS	011	10 000.00	1 906.74	45 000.00
	AMO CHAINE DES PARCS	011	50 000.00		80 000.00
	MISSION BASSIN MINIER APPUI AU SUIVI AMO CHAINE DES PARCS	65	10 000.00	10 000.00	20 000.00
	MISSION BASSIN MINIER APPUI ORGANISATION FETE CHAINE DES PARCS	65			20 000.00
	CPIE 2017 SERVICES CIVIQUES CHAINE DES PARCS	65	30 000.00	30 000.00	40 000.00
	UNIS-CITE 2018 SERVICES CIVIQUES CHAINE DES PARCS	65	54 870.00	13 302.00	66 114.00
CHARGES DE PERSONNEL	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	012	33 600.00	32 955.12	48 000.00
	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	012	1 680.00	1 185.86	1 650.00
	COTISATIONS AUX ASSEDIC	012			100.00
	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	012	240.00	209.99	300.00
	COTISATIONS RETRAITE	012	31 000.00	31 389.80	38 000.00
	COTISATIONS URSSAF	012	9 000.00	9 622.00	14 800.00
	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	012	300.00	279.00	400.00
	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	012		247.20	350.00
	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	012	3 000.00	2 829.15	3 200.00
	REMUNERATION PERSONNEL TITULAIRE	012	65 000.00	61 681.77	90 000.00
	VERSEMENT TRANSPORT	012	960.00	883.00	1 300.00
	FRAIS DE FORMATION	011			5 000.00
	ADHESION CNAS	65		402.90	410.00
	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (cheq dej)	012	4 000.00	7 686.26	6 000.00
	REMUNERATION STAGIAIRES	012			14 000.00
	AUTRES REMUNERATIONS	012		8 638.25	
CHARGES DE STRUCTURE	AFFRANCHISSEMENT	011	1 000.00	749.33	1 000.00
	ANNONCES ET INSERTIONS	011	500.00	1 080.00	500.00
	AUTRES IMPOTS ET TAXES VERST ASSIMILES	011	500.00		500.00
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES (réserves)	011	3 000.00		1 500.00
	BREVETS LICENCES (INFO GREFFE)	65	3 000.00		1 500.00
	COTISATION EURALENS	011	1 000.00	1 000.00	1 000.00
	DIVERS (réunions)	011	4 300.00	1 275.68	2 000.00
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	011	1 000.00	744.36	1 000.00
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	011	2 400.00	709.30	1 500.00
	LOCATIONS MOBILIERES	011	8 000.00	7 224.62	12 000.00
	MAINTENANCE INFORMATIQUE	011	3 024.00	2 473.19	3 024.00
	NETTOYAGE DES LOCAUX	011	500.00	1 619.40	3 000.00
	OVH	011	70.00	79.13	80.00
	RECEPTIONS	011	2 000.00	876.20	1 500.00
	TAXE FONCIERE	011	800.00		800.00
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	011	2 400.00	2 532.90	2 000.00
	ABONNEMENTS	011	1 500.00	611.72	1 000.00
	FRAIS ANNEXES CHEQ DEJ	011		45.00	45.00
	PETIT EQUIPEMENT	011		258.16	150.00
	REMBT DE FRAIS AUTRES ORGANISMES (CALL CAHC ARTOIS COM DEPT 62)	011	1 000.00		1 000.00
	ASSURANCES	011	9 795.00	4 104.35	6 000.00
	DIVERS (dont fête chaine des parcs et SIMI)	011	30 000.00	11 534.29	360.00
	PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES (reserves)2	011		2 400.00	11 946.39
ECONOMIE FORMATION EMPLOI	CHALLENGE LYCEES	65			
	MISSION BASSIN MINIER (agriculture urbaine)	65	15 000.00	15 000.00	
	SALONS	011	11 387.36	9 021.60	30 000.00
	MAISON DE L'EMPLOI/PLIE DE BETHUNE OSONS NOS TALENTS 2016	65	80 500.00	80 500.00	
	MAISON DE L'EMPLOI/PLIE DE BETHUNE OSONS NOS TALENTS 2017	65	25 000.00	23 490.00	
	MAISON DE L'EMPLOI/PLIE DE BETHUNE OSONS NOS TALENTS 2018	65			70 000.00
	CD2E PLAN MASSIFICATION RENOVATION ENERGETIQUE	65			80 000.00
ENERGIE	AULA (Atlas et tableaux de bord socio-économique)	65	10 000.00	10 000.00	10 000.00
	AULA ACCOMPAGNEMENT STRATEGIE ENERGIE	65	10 000.00	20 000.00	30 000.00
	SUPPORTS DE COMMUNICATION ENERGIE	011	10 000.00		10 000.00
	ETUDES POTENTIEL ENERGETIQUE SERVICES CIVIQUES	011	50 000.00	14 400.00	50 000.00
LOGEMENT PIM	AULA (réflexion logement à l'échelle PMA)	65	10 000.00	10 000.00	
	MISSION BASSIN MINIER SUIVI ERBM	65	15 000.00	15 000.00	20 000.00
TRANSFERTS SECTION	AMORTISSEMENT MOBILIER (2184)	042	442.00	220.41	797.32
	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE (2183)	042	1 054.00	1 053.60	1 053.60
AUTRES THEMATIQUES D'INTERVE	AULA (suivi du STRADDET et grands schémas)	65		20 000.00	15 000.00
	INSEE ETUDE D'IMPACT LOUVRE	65	4 500.00		4 500.00
	AULA (appui aux travaux des groupes Santé, territoire intelligent et Economie)	65			10 000.00
	AULA (appui aux travaux des groupes habitat/logement PMA)	65			15 000.00
CULTURE	PARTENARIAT LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	65	32 902.24		115 000.00
VALORISATION DU TERRITOIRE/CC	PARTICIPATION CAHC ARCHIPEL	65		5 000.00	15 000.00
	PRESTATIONS DE COMMUNICATION DIVERSES	011	710.40	710.40	30 000.00
	FRAIS COLLOQUES ET SEMINAIRES (conférence des maires)	011	30 000.00	10 700.86	14 000.00
Total général			**1 060 574.81**	**498 222.84**	**1 236 513.21**

THEMATIQUE	LIBELLES DES RECETTES	CHAP	BP 2017	REALISE 2017	proposition BP 2018
CHARGES DE STRUCTURE	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	221 153.81		420 781.21
	REMBOURSEMENT SUR AUTRES CHARGES SOCIALES (CHEQ DEJ)	013		2 137.26	2 500.00
	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	77		2 401.06	3 000.00
PARTENARIAT	AUTRES DOTATIONS	74	150 000.00	120 000.00	30 000.00
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GROUPEMENT	74	599 421.00	635 393.00	648 782.00
	SUBV ET PARTICIPATIONS DEPT	74	90 000.00	90 000.00	90 000.00
CULTURE	PARTENARIAT LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	74			16 450.00
ENERGIE	PARTENARIAT ADEME	74			25 000.00
Total général			1 060 574.81	849 931.32	1 236 513.21

SECTION D'INVESTISSEMENT

THEMATIQUE	LIBELLES DES DEPENSES	CHAP	BP 2017	REALISE 2017	proposition BP 2018
CHAINE DES PARCS	INSTALLATIONS SIGNALETIQUE	21	90 000.00		180 000.00
	ETUDES SIGNALETIQUE	20	75 000.00	49 500.00	50 160.00
CHARGES DE STRUCTURE	AUTRES IMMOB CORP MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	21	98.70		5 000.00
	FRAIS ETUDES	20			
	FRAIS INSERTIONS	20	5 000.00	4 566.24	6 225.72
	MOBILIER		5 769.11	5 769.11	5 000.00
	SOLDE D'EXECUTION	001	7 472.08		76 040.54
COMMUNICATION	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (204)	204	80 000.00	17 479.20	22 000.00
TRANSFERTS SECTION	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT ETAT	040			
Total général			263 339.89	77 314.55	344 426.26

THEMATIQUE	LIBELLES DES RECETTES	CHAP	BP 2017	REALISE 2017	proposition BP 2018
AUTOFINANCEMENT	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021	227 671.81		168 132.90
COMMUNICATION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES	13	26 700.00		13 176.18
	SUBVENTION PRADET INSTALLATION SIGNALETIQUE	13			84 000.00
RESERVES	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10	7 472.08	7 472.08	76 040.54
	SOLDE D'EXECUTION	001			
	FCTVA	10			1 225.72
TRANSFERTS SECTION	MATERIEL DE BUEREAU ET INFORMATIQUE (2183)	040	1 054.00	1 053.60	1 053.60
	MOBILIER (2184)	040	442.00	220.41	797.32
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (204)	040			
Total général			263 339.89	8 746.09	344 426.26

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS article L. 2313-1 du CGCT

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
associations		
MISSION BASSIN MINIER	60 000	
CPIE	40 000	
UNIS CITE	66 114	
MAISON DE L'EMPLOI/PLIE	70 000	
AULA	80 000	
CD2E	80 000	
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	115 000	
Personnes de droit public		
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HENIN-CARVIN	15 000	
INSEE	4 500	
	530 614	

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture de LENS

Délibération n°2018/PMA0057.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CADRE A

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 19
Nombre de votants : 19

- Nombre de membres titulaires présents : 12
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 7
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 3

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Olivier Gacquerre, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre représenté par son suppléant Yvon Lejeune, Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Michel Dagbert, Laurent Duporge, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2018/PMA0056 de ce jour relative au vote du budget primitif 2018 du Pôle Métropolitain de l'Artois ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Pierre Moreau, président de séance ;

CONSIDERANT

- La montée en charge de l'activité du syndicat mixte qui accroit le nombre et la complexité des missions administratives, financières ou relatives à la commande publique ;
- Le projet d'internaliser au sein de l'équipe la réalisation des opérations comptables et budgétaires, jusqu'à présent effectuées par un agent de la CALL dans le cadre d'une activité accessoire à ses propres missions ;
- La nécessité de créer un emploi de « Responsable administratif et financier » du Pôle Métropolitain de l'Artois
- L'inscription des crédits nécessaires au budget ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **DECIDE la création, à compter du 1er juin 2018, d'un emploi cadre A de la filière administrative relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces décisions.**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

Délibération n°2018/PMA0058.

POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT ET D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES (PRADET) : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE « ARTOIS / ARTOIS-DOUAISIS » AVEC LA REGION

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 18
Nombre de votants : 18

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 7
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Jean-Marie Alexandre représenté par son suppléant Yvon Lejeune, Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ancienne Région Nord - Pas de Calais et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 30 juillet 2015 entre l'Etat et l'ancienne Région Picardie ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2016/PMA0006 du 25 mars 2016 adoptant le Projet Métropolitain ;

VU la délibération du Conseil Régional n°20160871 en date du 8 juillet 2016 relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires des Hauts de France pour la période 2016 – 2021 ;

VU la délibération du Conseil Régional n°20160872 en date du 8 juillet 2016 relative au soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des territoires des Hauts de France pour la période 2016-2021 ;

VU sa délibération non adoptée N°2017/PMA0047 du 11 septembre 2017 relative à la Politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- La Région Hauts-de-France a défini un nouveau « Dispositif régional d'aménagement et d'équilibres des territoires 2016-2021 » dans le cadre de sa compétence générale d'aménagement du territoire régional. Il s'agit d'une enveloppe globale de 325 M€ pour la période 2016-2021, déclinée en 3 séries de fonds « gigognes », pour des projets d'intérêts métropolitains, intercommunaux et ruraux.
- La Région a défini plusieurs grands territoires à l'échelle des Hauts-de-France, dont un espace « Artois-Douaisis », englobant les 2 pôles métropolitains : le PMA et le PM Artois-Douaisis. Elle a demandé aux pôles métropolitains d'animer, en leur sein et en lien avec elle, la définition de stratégies et de priorités.
- Pour cet espace infrarégional, trois grandes priorités stratégiques ont été identifiées conjointement :
    - *Inscrire l'Artois / Artois Douaisis dans la compétitivité et l'innovation en soutenant notamment et de manière privilégiée des projets contribuant à la troisième révolution industrielle (REV 3)*
    - *Créer une solidarité territoriale autour de convergences métropolitaines*
    - *Renforcer l'ouverture et l'attractivité des territoires de cet espace de dialogue.*
- Ces axes communs ont en outre été déclinés par un cadre stratégique propre à chacun des deux Pôles Métropolitains. En ce qui concerne le Pôle Métropolitain de l'Artois, le cadre est le suivant, il reprend le Projet Métropolitain du PMA adopté par le Comité syndical du 25 mars 2016 :
    - *Axe métropolitain n°1 : « De l'Archipel noir à l'Archipel Vert », axe de l'aménagement durable, de la Chaîne des Parcs, de la mutation du paysage, de la « réinvention » du système urbain territorial, de la reconquête urbaine, de l'organisation des mobilités, de la transition énergétique, de la gestion des ressources et de l'équilibre urbain/péri-urbain/rural.*
    - *Axe métropolitain n°2 : « La Métropole de la 3ème Révolution Industrielle », axe du développement économique, en décidant de mettre toutes les forces du territoire dans des stratégies économiques d'avenir, en affirmant son identité, en pariant clairement sur l'innovation et l'excellence territoriale, en croisant les dynamiques publiques et privées.*
    - *Axe métropolitain n°3 : « Un territoire de résilience, pour et avec la population ». Toutes les opportunités permettant de rendre la population partie prenante de son avenir seront saisies. C'est la condition indispensable à l'affirmation de son*

espérance. La culture, l'accès aux soins, à l'éducation, au numérique en seront les vecteurs.

- La Région a sanctuarisé une enveloppe de 35,9 M€ pour les projets du territoire du PMA qui lui seront présentés et qu'elle jugera cohérents avec le cadre stratégique précité. L'autre pôle métropolitain dispose d'une autre enveloppe distincte. Cette enveloppe est **inscrite dans la délibération régionale et détaillée comme suit** :

Enveloppe PRADET pour le territoire du Pôle métropolitain de Artois	
Fonds d'Appui aux dynamiques métropolitaines	21,3 M€
Fonds d'Aide aux Projets d'agglomération	13,7 M€
Fonds d'Appui à l'Aménagement du territoire	0,9 M€
TOTAL	**35,9 M€**

- La Région a souhaité la signature d'un accord-cadre pour formaliser à cette échelle le partenariat liant les Pôles, les intercommunalités les constituant et la Région, pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET). Cet accord-cadre fixe pour la durée du mandat régional :
  - le cadre d'orientations stratégiques faisant accord entre les différentes composantes de l'espace de dialogue et la Région s'appuyant notamment sur les Projets métropolitains élaborés avec l'ensemble des territoires ainsi que sur les priorités régionales ;
  - le montant des enveloppes attribuées à chacun des 2 pôles métropolitains ;
  - des modalités de gouvernance : un comité de pilotage politique réunissant la Région et les Présidents de Pôle Métropolitain et d'EPCI se réunissant 2 fois par an pour valider la programmation des projets ; un comité technique, composé de la même manière, se réunissant autant de fois que nécessaire, pour préparer ces décisions ;
  - des modalités de mise en œuvre opérationnelles du dispositif régional PRADET par les territoires, au regard des démarches de projets qu'ils ont engagées ;

- Le 11 septembre 2017, le Comité syndical a décidé de suspendre son autorisation à la signature de l'accord-cadre avec la Région dans l'attente de clarifications par cette dernière de sa bonne prise en considération, dans le futur SRADDET, du poids démographique et économique du territoire du PMA, des spécificités de l'organisation urbaine et sociale de ce-dernier et des priorités stratégiques qu'ils ont su exprimer à cette échelle ;
- La Région, par la voix de son Président et de sa Première vice-présidente, a apporté un certain nombre d'éclaircissements de nature à permettre au Comité syndical de revoir sa position ;

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Pierre Moreau, président de séance ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet accord-cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Artois / Artois-Douaisis de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires 2016-2021 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes utiles à la réalisation de la présente délibération ;**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

Délibération n°2018/PMA0059.

OPERATION « OSONS NOS TALENTS »
RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI LENS-LIEVIN-HENIN-CARVIN ET LE PLIE DE L'ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 16
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 5
- Nombre de membres ne prenant pas part au vote : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

Membres ne prenant pas part au vote : Jacques Napiéraj

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

Monsieur le Président de séance EXPOSE :

- En 2016, le PMA a lancé l'opération « Osons nos talents » ;
- Cette initiative est partie du constat d'un décalage entre une réelle dynamique de créations d'emplois et la persistance d'un taux de chômage élevé. Ce décalage provient en partie de l'inadéquation des compétences présentes avec les profils recherchés. Mais il provient

également de la méconnaissance par la population des filières qui recrutent, d'où des mauvais choix d'orientation ;

- Avec ses partenaires, Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et PLIE de l'arrondissement de Béthune, le PMA a donc décidé de mobiliser la force d'action qui existe à son échelle et d'en faire bénéficier des communes qui ne pourraient pas à leur niveau réunir ces moyens.
- « Osons nos talents » s'adresse aux jeunes en recherche d'orientation professionnelle ou aux adultes en reconversion. L'opération consiste à rassembler en une demi-journée ou une journée, en un même lieu, des ateliers permettant de tester très concrètement différents métiers : métiers de la logistique, du bâtiment, du recyclage, des services à la personne, de l'industrie, du numérique, etc.
- Cette formule où les gens peuvent s'essayer aux métiers renouvèle le genre des « forums de l'emploi » et répond à une vraie attente exprimée dans les questionnaires de satisfaction remplis par les bénéficiaires.
- Au total, plus de 20 communes auront reçu l'évènement en 2017. Entre 100 et 400 visiteurs ont été recensés lors des éditions qui ont eu lieu à Oignies, Hulluch, Montigny en Gohelle, Loison sous Lens, Marles-les-Mines, Cauchy-à-la-Tour, Libercourt, Harnes, Noyelles sous Lens, Violaines, Avion, Courcelles Les Lens, Liévin, Isbergues, etc
- Plus de 2.000 personnes en auront bénéficié en 2017.
- Les médias locaux (presse écrite et radio) ont largement relayé ces évènements ;

Monsieur le Président de séance PROPOSE :

- De reconduire l'opération en 2018, dans les mêmes conditions et avec les mêmes partenaires ;

Monsieur le Président de séance PRECISE que :

- Cette opération sera pilotée par le Pôle Métropolitain de l'Artois, avec la Maison de l'emploi et le PLIE de Béthune ;
- Une quinzaine d'éditions sera organisée : la Maison de l'emploi et le PLIE de Béthune proposeront au PMA une liste de communes où elles seront organisées.
- La Maison de l'emploi et le PLIE pourront solliciter des financements complémentaires pour organiser davantage d'évènements (crédits politique de la ville, fonds européens, etc)
- L'opération implique un coût à la charge du Pôle Métropolitain 70.000 €, répartie entre la Maison de l'emploi et le PLIE, couvrant :
    - L'organisation matérielle et la programmation des différentes opérations,
    - La communication pour informer les publics cibles,
    - La conception et la fabrication des différentes « box métiers »,
    - La conduite et le suivi de l'opération par la Maison de l'emploi et le PLIE de Béthune.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer les conventions de partenariat 2018, relatives à l'opération « Osons nos talents », avec la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et le PLIE de l'arrondissement de Béthune ;**
- **à verser les subventions aux deux partenaires prévues par ces conventions, pour un montant total maximum de 70.000 euros, soit 41.250 euros pour la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin et 28.750 euros pour le PLIE de l'arrondissement de Béthune ;**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

Délibération n°2018/PMA0060.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU PMA AU PAVILLON REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE LORS DU SALON SIMI 2017

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 17
Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N°2017/PMA0045 du 15 mai 2017 relative à la participation conjointe CALL/CABBALR/CAHC/PMA au SIMI 2017 (salon annuel de l'immobilier d'entreprise à Paris) ;

Vu la délibération n° 20160324 du Conseil régional du Nord Pas de Calais-Picardie du 21 juin 2016 relative à l'organisation de pavillons collectifs ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- La Région Hauts-de-France a proposé aux territoires de participer à un pavillon régional lors du SIMI 2017 ;

- Les 3 EPCI membres du PMA, rejointes par le SIZIAF, ont décidé d'y participer ensemble sous la bannière du PMA ;
- La participation au pavillon régional suppose le versement d'une contribution de 13.650 euros auprès de la Région pour la fourniture du stand pré-équipé ;

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Pierre Moreau, président de séance ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer avec la Région la convention de partenariat relative à la participation du PMA au pavillon régional Hauts-de-France lors du Salon SIMI 2017 ;**
- **à verser à la Région la participation de 13.650 euros prévue par cette convention ;**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

P. Moreau

Délibération n°2018/PMA0061.

CONTRIBUTION DU PMA A L'EMISSION « ARCHIPEL » PRODUITE PAR ILTV (PARTENARIAT AVEC LA CAHC)

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 17
Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- ILTV, la chaîne locale portée par la CAHC et installée sur le site du 9/9 bis à Oignies a créé et diffuse une nouvelle émission baptisée « Archipel », en référence à l'Archipel Vert de Michel Desvigne.
- Ce magazine mensuel (10 numéros de 12 minutes en 2017) traite, sous un angle documentaire et dynamique, de différents sujets liés aux 3 piliers du projet métropolitain du PMA.
- Cette émission est diffusée partout en France via le web, les box et la TNT.

- Le coût total de production de l'émission sur une année est de 45.000 euros.
- La CAHC a proposé au PMA d'être partenaire de cette émission à hauteur de 5.000 euros au titre de 2017 et 10.000 euros au titre de 2018

RAPPELANT que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

SOUS LA PRESIDENCE de Monsieur Pierre Moreau, président de séance ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer la convention avec la CAHC prévoyant une participation du PMA à la production de l'émission « Archipel » à hauteur de 5.000 euros au titre de 2017 et 10.000 euros au titre de 2018 ;**
- **et à procéder au versement de ces subventions au profit de la CAHC.**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

Délibération n°2018/PMA0062.

PARTENARIAT 2018 AVEC LE CPIE CHAINE DES TERRILS

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 17
Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N° 2017/PMA0050 du 11 septembre 2017 renouvelant l'engagement de jeunes en service civique « Chaîne des Parcs » ;

CONSIDERANT :

- Le choix qui a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants ;
- Qu'il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et initiatives ;

- La nécessité que cette mobilisation prenne la forme de conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les différents outils ;

Monsieur le Président de séance PROPOSE :

- De mobiliser à nouveau en 2018 l'appui technique de l'association La Chaîne des Terrils, labellisée CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) basée à Loos-en-Gohelle. Cette association créée en 1989 a pour objet de mettre en œuvre une politique globale de protection, de valorisation et d'animation propre aux terrils, anciennes voies ferrées, au patrimoine architectural et social de la mine.
- Que cet appui technique consiste en la formation et l'encadrement technique des jeunes en service civique missionnés par le Pôle Métropolitain sur la Chaîne des Parcs en 2018, sur les volets suivants :
    - Tutorat technique des volontaires civiques de l'équipe « parc centralité de la Chaîne des Parcs » ;
    - Formation de l'ensemble des 20 volontaires en service civique au concept de la « Chaîne des Parcs », aux enjeux historiques, sociaux et environnementaux des différents sites concernés ;
    - Appui des jeunes pour la conception et la réalisation d'enquêtes auprès des usagers ;
    - Appui des jeunes à la conception et à l'organisation d'animations et d'évènements à destination des différents publics cibles de la Chaîne des Parcs ;
    - Appui à la conception de l'édition 2018 de la Fête de la Chaîne des Parcs.
- Ainsi qu'à la conduite générale et l'évaluation de cette opération « jeunes en service civique »
- De conclure pour ce faire avec cette association une convention de partenariat impliquant le versement par le Pôle d'une subvention de 40.000 euros.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer une convention de partenariat avec le CPIE Chaîne des Terrils circonscrite à l'année 2018 ;**
- **à verser la subvention de 40.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2018 ;**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture de LENS

Délibération n°2018/PMA0063.

PARTENARIAT 2018 AVEC LA MISSION BASSIN MINIER

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 17
Nombre de votants : 17

- Nombre de membres titulaires présents : 11
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N° 2016/PMA0006 du 25 mars 2016 adoptant le Projet Métropolitain ;

CONSIDERANT :

- Le choix qui a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants ;
- Qu'il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et initiatives ;
- La nécessité que cette mobilisation prenne la forme de conventions conclues avec les différents outils ;

Monsieur le Président de séance PROPOSE :

- De mobiliser en 2018 l'appui technique de la Mission Bassin Minier sur les actions précises suivantes :
    - Chaîne des Parcs :
        - Accompagnement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre de la Chaîne des Parcs et des futurs marchés de maîtrise d'œuvre qui pourraient être lancés par le Pôle ;
        - Accompagnement dans l'organisation de la Fête de la Chaîne des Parcs et l'encadrement des jeunes recrutés en service civique pour l'animation de la Chaîne des Parcs ;
        - Mise à disposition de ses bases de données sur les différents sites de la Chaîne des Parcs ;
    - Mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier : appui technique et recommandations au Pôle Métropolitain sur les initiatives et projets auxquels il participera ;
    - Propositions et animation de réflexions communes entre le Pôle Métropolitain et ses territoires voisins ;
- De conclure pour ce faire avec la Mission Bassin Minier une convention d'objectifs et de moyens impliquant le versement par le Pôle d'une subvention de 60.000 euros en 2018.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer une convention d'objectifs et de moyens avec la Mission Bassin Minier circonscrite à l'année 2018 ;**
- **à verser la subvention de 60.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2018 ;**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

REÇU LE
18 AVR. 2018
Sous-Préfecture de LENS

Délibération n°2018/PMA0064.

PARTENARIAT 2018 AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS (AULA)

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 16
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4
- Nombre de membres ne prenant pas part au vote : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Jean-François Caron, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

Membres ne prenant pas part au vote : Jacques Napiéraj

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N° 2016/PMA0006 du 25 mars 2016 adoptant le Projet Métropolitain ;

VU la convention cadre partenariale 2017-2020 signée entre l'AULA et le PMA le 4 septembre 2017 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- Le choix a été fait de ne pas doter le Pôle Métropolitain de l'Artois de moyens humains propres importants mais de privilégier le recours aux services de ses collectivités membres et aux outils d'ingénierie existants ;

- Il y a donc lieu de mobiliser ces différents outils, en fonction de leurs compétences respectives, pour appuyer le Pôle dans ses différentes actions et initiatives ;
- Dans cet esprit, le Pôle Métropolitain de l'Artois a déjà établi des partenariats avec notamment l'association Euralens, la Mission Bassin Minier, la Maison de l'emploi de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, le PLIE de Béthune, l'association Unis-Cités, l'association Chaîne des Terrils ;
- Cette mobilisation doit être formalisée dans le cadre de conventions conclues avec les différents outils ;

RAPPELANT que :

- L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), anciennement Agence d'Urbanisme l'Arrondissement de Béthune, a été créée fin 2005, sous la forme juridique d'une association loi 1901.
- L'AULA intervient aujourd'hui sur les territoires des Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane, de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin, ainsi que des Communautés de Communes des vertes collines du Saint-Polois et des 7 vallées ;
- L'AULA est une agence d'urbanisme agréée depuis 2006 par l'État, qui en est membre. Les principales missions des agences d'urbanisme sur leur territoire sont l'observation des évolutions locales, l'analyse et les études générales, l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et la gestion des projets de développement et d'aménagement ;
- Les domaines d'intervention de l'AULA sont précisés dans son Programme Partenarial d'Activités (PPA), approuvé chaque année par ses instances décisionnelles ;
- L'AULA et le PMA ont conclu en 2017 un Programme Partenarial d'Activités 2017-2020 permettant de mobiliser l'appui de l'AULA dans les cinq domaines suivants :
    - Transition énergétique
    - Economie
    - Animation territoriale
    - Suivi et reporting des démarches de planification
    - Connaissance du territoire et observation
- Ce partenariat doit donner lieu à l'établissement d'un programme de travail annuel ;

Monsieur le Président de séance PROPOSE :

- De mobiliser en 2018, au bénéfice du Pôle Métropolitain de l'Artois, l'appui de l'AULA sur les thématiques suivantes :
    - Transition énergétique : accompagnement technique pour stratégie énergétique du PMA (cadastre solaire, toile énergétique, recensement des friches au regard de leur potentiel énergétique, suivi du partenariat ADEME, etc)
    - Appui aux travaux des groupes thématiques d'élus : documentation des travaux, appui à l'animation, rédaction des supports
    - Connaissance des territoires : production d'un document « Chiffres clés » du territoire du PMA
    - SRADDET : production de note(s) permettant aux élus du PMA de suivre l'avancement du SRADDET et d'attirer leur attention sur les enjeux pour le territoire de ce futur document prescriptif
    - Appui aux travaux d'échanges avec les territoires voisins
- De formaliser ce programme de travail par une convention d'objectifs 2018 ;
- De fixer pour 2018 le montant de la subvention du Pôle Métropolitain à 80.000 euros ;

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer la convention d'objectifs 2018 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois ;**
- **à verser la subvention de 80.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2018 ;**

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

Délibération n°2018/PMA0065.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES ECO-ENTREPRISES » (CD2E)

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 15 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre Moreau, doyen d'âge, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du Syndicat Mixte, en Salle du Conseil d'administration de la Maison syndicale, 30/32 rue Casimir Beugnet à LENS.

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires
Nombre de membres présents ou suppléés (quorum = 12) : 16
Nombre de votants : 16

- Nombre de membres titulaires présents : 10
- Nombre de membres titulaires représentés par leur suppléant : 6
- Nombre de membres titulaires ayant donné procuration : 0
- Nombre de membres titulaires absents : 4
- Nombre de membres ne prenant pas part au vote : 1

Membres titulaires présents : Bernard Baude, Nathalie Delbart, Nadine Lefebvre, Pierre Moreau, Jacques Napiéraj, Christophe Pilch, Sylvain Robert, Thierry Tassez, Bruno Troni, Bruno Yard.

Membres titulaires représentés par leur suppléant : Bernard Blondel représenté par son suppléant Jean-Michel Dupont, Bernard Czerwinski représenté par sa suppléante Edith Bleuzet, François Lemaire représenté par son suppléant Jean-Pierre Blancart, Jean-Marc Tellier représenté par son suppléant Ludovic Guyot, Jean Urbaniak représenté par sa suppléante Christiane Bouvet, Alain Wacheux représenté par son suppléant Serge Marcellak.

Membres titulaires ayant donné procuration : néant

Membres titulaires absents : Jean-Marie Alexandre, Michel Dagbert, Laurent Duporge, Olivier Gacquerre, André Kuchcinski

Membres ne prenant pas part au vote : Jean-François Caron

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2016 portant modification des statuts du Syndicat Mixte « Pôle Métropolitain de l'Artois » ;

VU sa délibération N° 2016/PMA0006 du 25 mars 2016 adoptant le Projet Métropolitain ;

CONSIDERANT ce qui suit :

- l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier doit, non seulement permettre la rénovation de plusieurs milliers de logements sociaux et privés sur le territoire du PMA mais également constituer l'opportunité pour la population du territoire d'accéder aux emplois induits et pour les entreprises locales de profiter des marchés ainsi ouverts ;

- le PMA a en outre choisi de placer la transition énergétique et la troisième révolution industrielle au cœur de son projet métropolitain ;
- le CD2E est un opérateur régional de référence du développement économique dans les secteurs du bâtiment durable, des énergies renouvelables décentralisées et de l'économie circulaire, dont le siège est situé sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle ;
- le CD2E propose :
    - de mobiliser, à l'échelle du PMA, les entreprises, les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'innovation ;
    - de concevoir un dispositif innovant de garantie de la qualité des travaux de rénovation effectués ;
    - de stimuler la montée en compétence des entreprises du territoire et de leurs salariés ;
    - de favoriser le développement de filières de production d'éco-matériaux sur le territoire ;
    - de développer l'autoconsommation collective d'électricité solaire ;
    - de positionner le PMA sur un certain nombre d'appels à projets régionaux, nationaux et européens ;

Monsieur le Président de séance PROPOSE :

- de conclure avec le CD2E une convention de partenariat, pour l'année 2018, fondée sur ce programme de travail ;
- et d'y contribuer à hauteur de 80.000 euros.

RAPPELANT que de cette délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication ;

APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant

- **à signer cette convention de partenariat avec le CD2E ;**
- **à verser la subvention de 80.000 euros, prévue par ladite convention, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget 2018 ;**

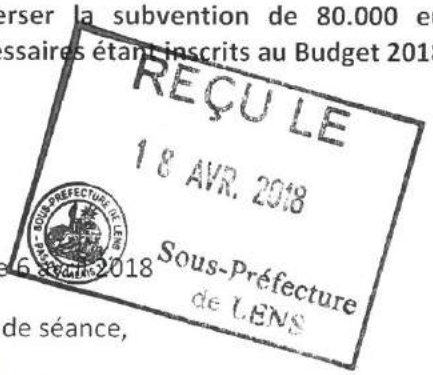

Fait à Lens, le 16 avril 2018

Le Président de séance,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Chaîne des Parcs

Information du Comité syndical sur l'attribution du marché d'AMO pour la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs

Monsieur Pierre Moreau rappelle que, par délibération du 11 septembre 2017, le Comité syndical du PMA a autorisé le lancement d'une consultation pour choisir une équipe d'AMO pour accompagner le PMA dans la mise en œuvre de la Chaîne des Parcs, dans le cadre d'un accord-cadre de quarante mois.

Cet accord-cadre comporte :

- un 1er marché subséquent décliné lui-même en trois missions :
  - actualisation du schéma stratégique de la Chaine des parcs arrêté en 2015 ;
  - approfondissement du schéma programmatique ;
  - élaboration d'un schéma de gouvernance.
- Une série de marchés subséquents ultérieurs permettant de confier à la même équipe des études de cas ou des missions d'approfondissement plus ponctuelles.

Après avis d'appel public à la concurrence publié le 29 septembre 2017, réception de 3 offres à la date limite de dépôt du 24 novembre et analyse de celles-ci, la commission d'appel d'offres, réunie le 23 février 2018 sous la présidence de Mme Nathalie DELBART, a attribué le marché au groupement d'entreprises constitué de la manière suivante :

- Société MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE : mandataire et expertise paysage
- Société VILLE OUVERTE (ex PRO DÉVELOPPEMENT) : expertise programmation
- Société ALGOÉ : expertise gouvernance territoriale
- Société BIOTOPE : expertise environnementale
- Cabinet MICHEL HUET / BELLENGER / BLANDIN : expertise juridique

Cet accord-cadre est conclu pour une durée de 40 mois.

Le montant du 1er marché subséquent s'élève à 79.880,00 € HT, à la charge du PMA.

Les missions prévues au contrat vont pouvoir démarrer. Le 1er travail confié à Michel Desvigne va consister à examiner les différents sites candidats à leur intégration dans le schéma directeur de la Chaîne des Parcs et à formuler des propositions pour chacun d'entre eux.

Ce travail va être piloté par le Groupe thématique d'élus « Chaîne des Parcs », placé sous la responsabilité de Christophe Pilch, et le Comité technique « Chaîne des Parcs » animé par le PMA, avec le soutien d'Euralens et de la Mission Bassin Minier, et associant l'ensemble des acteurs concernés, dont les EPCI membres du PMA et le département.

Information du Comité syndical sur la Signalétique de la Chaîne des Parcs

Monsieur Pierre Moreau indique que le projet « Chaîne des Parcs » lancé par Euralens à l'origine, est devenu **un projet emblématique** pour le PMA :

- Il crée un lien physique entre les territoires.
- Il valorise les espaces naturels bien souvent hérités de l'activité minière, et déjà reconvertis en partie par les villes et communautés d'agglomération.
- Il révèle aux populations 2.200 ha d'espaces de loisirs, tous reliés entre eux, et accessibles au plus près des quartiers d'habitation.
- Il renforce la destination touristique, et contribue à donner une image positive du territoire.

Nombre des espaces concernés existent déjà, sont déjà praticables et pratiqués. Néanmoins, beaucoup d'habitants ignorent encore l'existence de ces espaces.

Il y a donc **un enjeu majeur à matérialiser la Chaîne des Parcs sur le terrain**. C'est pourquoi, le PMA avait lancé ce chantier de la signalétique dès 2017 avec un engagement d'en financer la conception et la fabrication.

Un marché de conception a été lancé en début d'année 2017 et attribué à l'agence ENT Design au mois d'avril.

Avec un comité technique très large, très suivi par les acteurs de territoire, cette agence a produit :

- Une identité visuelle, avec un logo pour la Chaîne des parcs
- Un concept général de signalétique, avec un design de panneaux unique, spécifique à la Chaîne des parcs

Ces propositions ont été **débattues et enrichies par le Comité technique « Chaîne des Parcs »**, et l'ensemble a fait l'objet **d'une présentation et d'une validation par le Groupe thématique d'élus « Chaîne des Parcs »**, le 2 octobre 2017.

Le choix s'est porté sur ces propositions parce qu'elles se caractérisent par :

- Une identité visuelle marquée, avec un pari fort sur le noir pour distinguer le territoire de tous les autres parcs naturels en France.
- Un design unique utilisant l'acier corten : solution robuste, valorisant l'identité industrielle du territoire, design simple en profilé, facile et peu couteux à produire

Les différents parcs de la Chaîne des parcs sont en train de faire remonter leurs besoins.

Le PMA est par ailleurs en train de se doter d'un marché de fabrication de ces éléments. La CAO se réunit dans ce but le 12 avril prochain.

On peut espérer l'implantation des premiers panneaux dès cet été. Le déploiement se poursuivra ensuite sur au moins 2 années.

Monsieur Jean-François Caron attire l'attention sur la nécessité de veiller à la cohérence des signalétiques (Unesco, etc) et d'éviter une superposition qui pourrait rendre les choses illisibles.

Monsieur Bernard Baude regrette que la signalétique UNESCO d'entrée de ville présente un graphisme peu attrayant.

Monsieur Christophe Pilch salue les propositions qui ont été formulées et le travail réalisé.

Actualité des Groupes thématiques d'élus du PMA

Groupe thématique « Culture / Participation des habitants », piloté par Nathalie Delbart

Monsieur Pierre Moreau indique que le Pôle Métropolitain de l'Artois, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais, a engagé, début 2018, 10 jeunes en service civique pour intervenir dans le champ culturel.

Ces 10 jeunes ont débuté leur mission le 15 janvier 2018 pour une durée de 6 mois. Ils sont répartis en 5 binômes intervenant dans les structures culturelles partenaires suivantes :

- Culture Commune associée au Service Culturel de la ville de Carvin
- Droit de Cité associé à l'Escapade d'Hénin-Beaumont
- la Banque de Béthune associée à la Ligue de l'Enseignement 62
- la Comédie de Béthune associée au Service Culturel de la ville d'Auchel
- et le Louvre-Lens associé au Service Culturel de la ville d'Harnes.

Ces jeunes participent à l'organisation d'évènements et animations culturels destinés à des publics fragilisés.

Cette opération, baptisée « Parcours artistiques et culturels en Artois », est pilotée par le Groupe d'élus du PMA "Culture / Participation des habitants" animé par Nathalie Delbart.

Ce groupe se réunit le 18 avril prochain à 18h pour faire le point sur l'opération.

Madame Nathalie Delbart précise que cette réunion sera l'occasion de dresser un premier bilan et d'envisager les conditions d'un renouvellement de l'opération.

Groupe thématique « Habitat / logement », piloté par Nadine Lefebvre

Monsieur Pierre Moreau précise que ce groupe se réunit le 18 avril prochain à 15h30 à la Maison syndical pour faire le point sur 2 sujets majeurs liés à l'ERBM :

- sur le volet « parc privé », pour lequel 75 M€ de crédits ANAH sont fléchés (pour le Nord et le Pas-de-Calais) : il s'agira de faire le point sur le travail de diagnostic engagé conjointement par les 3 agglomérations membres du PMA et animé par l'AULA ;
- sur le volet « parc social » : il s'agira pour les représentants des 3 agglomérations d'échanger sur leur souhait en matière de priorité d'intervention de l'ERBM : échanger sur les critères, sur la méthode, sur leurs attentes à l'égard des services de l'Etat et des bailleurs. Des représentants de la DDTM du Pas-de-Calais et la Délégation interministérielle pour le Bassin minier participeront à cette réunion du groupe d'élus.

Madame Nadine Lefebvre salue l'intérêt de ces groupes thématiques qui permettent aux élus des trois agglomérations et du Département d'échanger très concrètement et de manière informelle sur les politiques conduites par chacun.

A titre de conclusion, **Monsieur Pierre Moreau** remercie l'ensemble des participants. Il rappelle que le territoire doit encore accomplir beaucoup d'efforts pour retrouver son attractivité, aux plans national et international.

On le constate chaque jour par exemple, lorsqu'il s'agit d'attirer des professionnels de santé. Les critères composant l'IDH4 (Indice de Développement Humain), utilisé à l'échelle mondiale, peuvent servir de guide : ils comprennent le niveau de formation, l'organisation sanitaire, la qualité des logements et les conditions de vie, autant de matières dans lesquelles le territoire doit progresser fortement.

Monsieur Pierre Moreau clôt la séance à 17 heures.

Fait à Lens, le 6 avril 2018

Le Président de séance,

***